

Plan Epargne Retraite (PER) : attention aux nombreux frais injustifiés

Dans son hors-série spécial retraite, en kiosque ce jeudi, la revue 60 millions de consommateurs a décortiqué 26 plans d'épargne retraite. **Verdict : seule une poignée de contrats sont intéressants. Pour tout le reste ce sont des contrats qui cachent de nombreux frais injustifiés.**

Parmi ces frais, il y a tout d'abord les frais d'adhésion qui peuvent aller de 20 à 75 euros. Viennent ensuite les frais sur versements de 2,5% en moyenne, pour certaines cela peut même atteindre les 5%. A titre d'exemple donné par la revue : « pour 100 euros versés dans votre PER individuel, 95 euros seront réellement investis ».

Mais ces frais ne s'arrêtent pas là. Les retraités doivent également ajouter les frais de gestion : jusqu'à 2% sur les fonds en euros alors qu'ils peinent à dépasser 1% de rendement. Également les frais d'arbitrage de 0,50% à 5% pour chaque changement de support d'investissement. L'étude précise donc que faire fructifier son épargne avec les plans proposés par les banques, les assureurs et même les associations d'épargnants s'avère très difficile.

« Si les pouvoirs publics ont créé ce nouveau produit d'épargne, c'est parce qu'il y a urgence à ce que les Français - s'ils le peuvent - préparent mieux leur retraite. Or, comme pour l'assurance vie, ce sont les banques traditionnelles qui passent en 1er et équipent les clients de PER. Des PER moins performants et beaucoup plus chargés en frais que les contrats 100% en ligne ! » explique **Maxime Chipoy, président de Moneyvox avant de poursuivre** « D'ici quelques années, ces clients vont se rendre compte qu'ils ont perdu de l'argent à tenter d'épargner pour la retraite, et le marché du PER sera mort. Les grandes banques l'auront tué à coup de frais, et les Français n'auront toujours pas de complément de retraite... »

Plusieurs questions se posent :

- Frais, fiscalité : quels sont les pièges à éviter pour son PER ?
- Un an après son lancement, le PER a-t-il trouvé son public ?
- Faut-il privilégier les plans commercialisés par les courtiers en ligne ? quelles différences avec les banques et assureurs ?
- PER, assurance vie, PEA : quel placement choisir ? selon quel profil ?
- Quels sont les plans attractifs ?
- ...

Dans le cadre de vos sujets à venir autour du secteur bancaire, Maxime Chipoy, Directeur de MoneyVox.fr est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pour plus d'informations :

Agence 3i Com

Meriem Kadari - Douha Cherif -

06 48 15 94 16 - 06 60 05 44 99

meriem@agence3icom.fr - douha@agence3icom.fr

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.